



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la communication OFCOM

Rapport annuel 2006

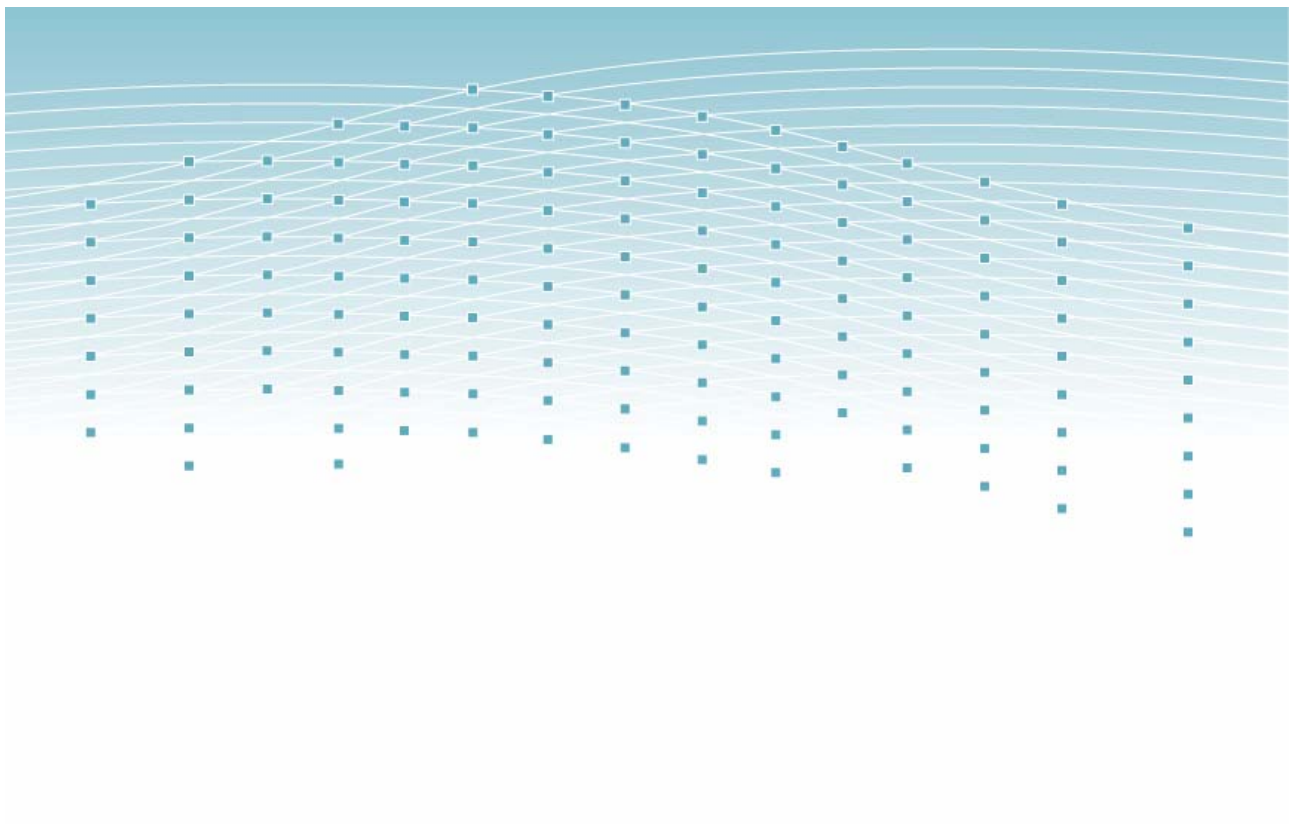


Table des matières voir page 35

Editorial

Ce n'est pas tous les jours que le Parlement clôt des projets de révision de grande envergure. L'année 2006 a été particulière pour l'OFCOM puisqu'après plusieurs années de débats, le Conseil national et le Conseil des Etats ont adopté la loi révisée sur les télécommunications (LTC) ainsi que la nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV).

Dans le domaine des télécommunications, la question la plus controversée a été celle des conditions d'accès aux infrastructures des entreprises occupant une position dominante sur le marché. La loi pose désormais un cadre clair, et nous espérons que les nouvelles possibilités d'accès stimuleront la concurrence, ce dont devraient notamment profiter les utilisateurs. Ceux-ci bénéficient en outre de nouvelles dispositions en matière de protection des consommateurs.

La loi sur la radio et la télévision confirme le rôle essentiel d'un service public efficace pour la formation démocratique de la volonté et le développement de la culture en Suisse. La nouvelle répartition des quotes-parts de la redevance devrait faciliter, au niveaux local et régional également, la fourniture des prestations concernées. Quant aux diffuseurs qui ne bénéficient pas de la manne publique, ils ne sont pas en reste pour autant: grâce aux nouvelles possibilités en matière de publicité, ils pourront exploiter de nouvelles sources de revenus.

Dans le domaine de la gestion des fréquences, un pas important a été franchi en direction de la numérisation de la radio et de la télévision. Après un gros travail de préparation, effectué aussi en étroite collaboration avec les administrations compétentes des pays voisins, nous avons obtenu les fréquences souhaitées lors de la Conférence régionale des radiocommunications CRR-06 à Genève. A l'avenir, les possibilités de diffusion supplémentaires à disposition devraient - espérons-le - profiter au public sous la forme d'une plus large palette de programmes et d'une amélioration de la qualité de réception.

Edicter des lois est une chose; appliquer de nouvelles normes en est une autre. Il reste encore beaucoup à faire et le travail législatif va devoir se confirmer dans la pratique. A ce stade, la collaboration entre tous les participants s'impose car l'élaboration de solutions concrètes n'est possible que dans le cadre de processus de communication.

Martin Dumermuth, directeur

L'année 2006 en revue

Chronologie des décisions importantes prises par l'OFCOM, le DETEC et la ComCom

28 décembre 2006 : Les numéros de services de renseignements 111 (nationaux) et 115x (internationaux) ne seront plus disponibles dès le 1.1.2007. En effet, suite à la décision du Conseil fédéral du 31 octobre 2001, les fournisseurs de services de télécommunication devront cesser l'exploitation de ces numéros courts le 31 décembre 2006. Les services de renseignements seront dorénavant atteignables par des numéros 18xy.

08 décembre 2006 : Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter de 2,5% la redevance de réception de radio et de télévision. Il reconnaît les besoins financiers supplémentaires de la SSR à hauteur de 25 millions de francs par année, alors que le diffuseur les estime à 72 millions. La redevance annuelle passe ainsi de 450 francs à 462 francs.

05 décembre 2006 : Sur mandat de la Commission fédérale de la communication (ComCom), l'Office fédéral de la communication (OFCOM) lance une procédure d'octroi de deux concessions pour le raccordement sans fil à large bande (Broadband Wireless Access, BWA). Si le nombre de candidatures est suffisant, les concessions seront attribuées par adjudication au plus offrant.

14 novembre 2006 : L'offre de programmes de radio numérique pourra s'élargir grâce à une nouvelle technologie. Un nouvel encodage permet désormais de diffuser deux fois plus de programmes sur une fréquence ou une plateforme. En raison de ce développement technique, l'OFCOM a décidé d'attribuer non plus trois, mais huit concessions DAB.

06 novembre 2006 : La ComCom devrait mettre au concours, cette année encore, deux concessions BWA nationales aux mêmes conditions que l'année dernière, puis les attribuer par adjudication au plus offrant. Si, au terme de la procédure, les concessions n'ont pas été octroyées, la ComCom envisage d'attribuer sur demande pour des applications locales les fréquences correspondantes.

03 novembre 2006 : L'OFCOM a attribué quatre numéros 18xy supplémentaires selon le principe de la loterie. Les 1800, 1880, 1881 et 1888 viennent s'ajouter à la quinzaine de numéros courts des services de renseignements sur les annuaires des abonnés au service téléphonique public déjà attribués. Les consommateurs bénéficieront ainsi d'une offre de services de renseignements encore plus large pour remplacer le 111.

23 octobre 2006 : Sur proposition du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), la Suisse sera divisée en 13 zones de desserte de télévision régionale bénéficiant de quotes-parts de la redevance. Dans le domaine des ondes radio OUC, la planification est marquée par la continuité: renforcement de la compétitivité des diffuseurs régionaux et pas de nouvelles zones de desserte pour des radios OUC supplémentaires.

10 octobre 2006 : La ComCom lance la mise au concours de la nouvelle concession de service universel. Celle-ci couvrira l'ensemble du territoire national et portera sur une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2008. La ComCom délivrera cette concession d'ici à la fin du mois de juin 2007.

18 septembre 2006 : Depuis le 1er juillet 2006, les réseaux suisses de téléphonie mobile permettent la localisation des appels d'urgence vers les numéros 112, 117, 118, 144 et 1414 (Rega). L'OFCOM a surveillé la mise en oeuvre de cette mesure.

13 septembre 2006 :	Le Conseil fédéral adapte le contenu du service universel de manière à tenir compte de l'évolution des besoins de la société et de l'économie. Ainsi, à partir du 1er janvier 2008, toute la population pourra obtenir un raccordement à large bande. D'autres changements sont apportés au contenu et aux prix plafonds. Les bases sont ainsi posées pour que la ComCom puisse lancer un appel d'offres public en vue de l'attribution de la prochaine concession de service universel.
31 août 2006 :	La ComCom baisse les prix d'interconnexion de Swisscom SA d'environ 30%, avec effet rétroactif aux années 2000 à 2003, confirmant ainsi à quelques détails près sa décision du 10 juin 2005. Cette décision de première instance avait été contestée par deux des trois parties concernées devant le Tribunal fédéral qui, dans sa décision du 21 avril 2006, avait obligé la ComCom à adapter les calculs dans un domaine particulier et à exonérer les parties d'une part des frais de procédure. Les réductions de prix concernent pour l'heure uniquement les deux requérants, TDC et Verizon (auparavant MCI). A moyen terme, les utilisateurs finaux devraient aussi pouvoir profiter de prix plus avantageux.
30 août 2006 :	L'OFCOM a abaissé de 30% les tarifs appliqués par Swisscom pour la co-utilisation de ses installations émettrices par Radio Engiadina et Radio Grischa.
15 août 2006 :	En Suisse, l'offre radio va bientôt s'enrichir de nouveaux programmes diffusés par voie terrestre. L'OFCOM a mis au concours trois concessions pour la diffusion en Suisse alémanique de programmes par la technologie numérique T-DAB (terrestrial digital audio broadcasting).
4 juillet 2006 :	Dans le cadre d'une procédure d'interconnexion ouverte pour les années 2004 à 2006, la ComCom baisse les prix facturés par Swisscom pour la portabilité, dans le réseau fixe, des numéros attribués individuellement. Cablecom, le requérant, bénéficie ainsi de réductions de prix de 40 à 60% pour ces années-là.
29 juin 2006 :	Les projets de modification des ordonnances d'exécution de la loi sur les télécommunications (LTC) sont mis en consultation. Ces projets contiennent les dispositions d'exécution de la LTC révisée adoptée par le Parlement le 24 mars dernier.
16 juin 2006 :	A Genève, la Conférence régionale des radiocommunications (CRR-06) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a adopté un nouveau plan de fréquences (plan de Genève; GE06) et décidé la révision du plan établi à Stockholm en 1961 (ST61). Ces deux plans ouvrent la voie à la numérisation de la radiodiffusion terrestre ainsi que des services additionnels dans les bandes de fréquences concernées.
09 juin 2006 :	Le DETEC soumet pour consultation aux milieux intéressés le projet de la nouvelle ordonnance fédérale sur la radio et la télévision (ORTV). Cette ordonnance contient les dispositions d'exécution de la loi révisée sur la radio et la télévision (LRTV), adoptée par le Parlement le 24 mars dernier.
07 juin 2006 :	La ComCom a attribué à Swisscom Mobile une concession pour le raccordement sans fil à large bande (Broadband Wireless Access, BWA).
31 mai 2006 :	Les deux concessions TV de Cablecom GmbH peuvent dorénavant être officiellement transmises à leur nouveau propriétaire. Le Conseil fédéral a en effet donné son feu vert au transfert économique de Cablecom Digital Cinema et de Cablecom Infokanal au groupe américain Liberty.
31 mai 2006 :	Le Conseil fédéral a décidé d'attribuer à swissinfo/SRI une aide transitoire de 5 millions de francs pour 2006. Dès 2007 le financement de cette offre de SRG SSR idée suisse sera réglé dans le cadre de la nouvelle loi sur la radio et la télévision.
30 mai 2006 :	L'OFCOM a ouvert, pour le compte de la ComCom, une consultation publique relative au renouvellement des concessions GSM de Swisscom Mobile SA, Orange Communications SA et TDC Switzerland SA.

24 mai 2006 :	Le Conseil fédéral a octroyé à Teleclub une nouvelle concession de télévision, valable jusqu'en mai 2013. La chaîne payante obtient ainsi le droit de diffuser son offre sur sept programmes et de transmettre des événements sportifs nationaux.
13 avril 2006 :	La ComCom retire à 3G Mobile SA (Telefonica) sa concession UMTS. Par ailleurs, la ComCom a fixé les règles définitives de la vente aux enchères de trois concessions pour le raccordement sans fil à large bande (BWA).
11 avril 2006 :	Le DETEC accepte la reprise du capital-actions de la chaîne genevoise Léman Bleu à hauteur de 15% par le Suisse Stéphane Barbier-Mueller et de 15% par le Français Philippe Hersant. Par contre, il rejette une participation majoritaire de la ville de Genève dans cet émetteur, invoquant la garantie de l'indépendance et l'autonomie des médias mentionnées dans la Constitution.
11 avril 2006 :	Le DETEC a confié à Billag SA un nouveau mandat d'encaissement des redevances de réception de radio et de télévision jusqu'en 2014.
29 mars 2006 :	Le Conseil fédéral mise sur la radio numérique pour la diffusion terrestre de nouveaux programmes à l'échelon de la région linguistique. Il a donné son feu vert à la réalisation d'une nouvelle plateforme en Suisse alémanique. En matière de diffusion analogique de programmes radio sur les OUC, il ne prévoit pas de grands changements.
24 mars 2006 :	La modification de la loi du 30 avril 1997 sur les télécommunications (LTC) a été adoptée par le Parlement. Le nouveau texte de loi ouvre la voie à la libéralisation du dernier kilomètre. Il améliore la protection des consommateurs, notamment dans le domaine des services à valeur ajoutée et du pollupostage (soit l'envoi massif de messages publicitaires par voie électronique, aussi appelé spam ou spamming). Reste à préparer les ordonnances d'exécution. La nouvelle loi entre en vigueur le 1 ^{er} avril 2007.
24 mars 2006 :	Garantie d'un service public fort par la SSR, assouplissement de plusieurs dispositions pour les diffuseurs de programmes privés et soutien étendu aux diffuseurs privés locaux et régionaux grâce au produit de la redevance (répartition des quotes-parts de la redevance): le Conseil national a approuvé la nouvelle loi sur la radio et la télévision. La nouvelle loi entre en vigueur le 1 ^{er} avril 2007.
20 mars 2006:	Décision du DETEC contre Sat1 CH concernant l'émission "Live Ran" (slogan publicitaire).
07 mars 2006 :	La ComCom édicte contre Star 21 une décision de surveillance (non respect de l'obligation minimale d'exploiter prévue dans la concession WLL) et de transfert de la concession.
23 janvier 2006 :	Le Conseil fédéral a révisé sa stratégie de 1998 pour une société de l'information en Suisse. Il accorde désormais la priorité à l'administration en ligne (cyberadministration), et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la santé (cybersanté). Le Conseil fédéral a également pris connaissance du 7e rapport du Groupe de coordination Société de l'information (rapport GCSI).
11 janvier 2006 :	Le Conseil fédéral a octroyé une concession nationale à Elevator TV. Dominik Kaiser, co-fondateur de la Street Parade à Zurich et producteur de télévision, de films et de musique, peut désormais concrétiser à l'antenne son projet de télévision en langue allemande.

Radio et télévision

Après l'adoption par le Parlement en mars 2006 de la loi sur la radio et la télévision (LRTV), nous nous sommes concentrés sur les ordonnances d'exécution. Nous avons traité les quelque 130 prises de position relatives au projet d'ordonnance soumis à une consultation publique l'été dernier. L'élaboration de la nouvelle législation, qui en vigueur le 1^{er} avril 2007, a nécessité un travail important; nous avons notamment défini les zones de desserte pour les diffuseurs privés de radio et de télévision, fixé les redevances de réception pour 2007 et préparé l'octroi des plateformes numériques de fréquences pour la radio et la télévision. Tout ceci, sans oublier les affaires courantes.

Matthias Ramsauer, vice-directeur

Diffuseurs nationaux et régionaux-linguistiques

Lancement de 3+

Lors de sa première séance de 2006, le Conseil fédéral a octroyé une concession au projet Elevator TV de Dominik Kaiser. Lancée fin août sous le nom de 3+, cette nouvelle chaîne de divertissements est reçue par plus de 1,7 million de ménages en mode analogique et numérique. Elle occupe la place de ORF 2 dans les réseaux de Cablecom.

<http://www.bakom.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=1901>

"Frontières étatiques"

La décision du 24 mai sur Swisscom et Teleclub a posé au gouvernement des questions délicates relevant du droit constitutionnel et du droit des médias. En effet, un avis des professeurs de droit étatique J.P. Müller et M. Schefer avait critiqué toute participation de l'Etat dans le domaine de la radiodiffusion. Le Conseil fédéral a cependant estimé qu'une participation minoritaire de Swisscom SA dans la filiale Cinetrade SA de Teleclub était compatible avec le principe constitutionnel de l'indépendance de la radio et de la télévision par rapport à l'Etat (art. 93, al. 3, Constitution fédérale); sous cette réserve, il a renouvelé la concession de Teleclub pour dix ans.

<http://www.bakom.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=5257>

Davantage d'argent pour la SSR

Dans le cadre de son examen périodique des redevances de réception radio et télévision, le Conseil fédéral a décidé le 11 décembre d'augmenter celles-ci de 2,5 pour cent. La SSR, qui avait à l'origine fait valoir des besoins supplémentaires à hauteur de 72 millions de francs, doit se contenter de 25 millions, ce qui la contraint à poursuivre l'optimisation interne de ses coûts. Davantage de ressources financières sont nécessaires pour la distribution élargie des quotes-parts de la redevance aux diffuseurs privés, l'encaissement des redevances, les études d'audience et la promotion de nouvelles technologies de diffusion. La décision du Conseil fédéral concorde largement avec les recommandations du surveillant des prix.

<http://www.bakom.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=9071>

Diffuseurs locaux et régionaux

Discussion sur l'aménagement futur des zones de desserte régionales

Le 23 octobre, le DETEC a publié sa planification des futures zones de desserte pour lesquelles les diffuseurs régionaux de radio et de télévision recevront une concession conformément à la nouvelle LRTV. La Suisse sera divisée en treize zones de desserte de télévision régionale donnant droit à une quote-part de la redevance, ce qui marque un changement par rapport au système actuel qui soutient les petites chaînes de télévision. Dans le secteur de la radio, la nouvelle planification est fondée essentiellement sur les régions existantes. Le Conseil fédéral décidera de l'aménagement définitif des zones de desserte en été 2007.

Le 28 juin et le 15 décembre, le Conseil fédéral avait déjà agrandi les zones de desserte de certaines radios privées du bassin lémanique, afin de renforcer leur position face aux radios françaises.

Transferts économiques

En 2006, le DETEC a approuvé la reprise de Radio 3iii (Mendrisio) par la chaîne privée de télévision tessinoise TeleTicino. A la fin de l'année, deux autres demandes de reprise étaient en suspens: le transfert de la station genevoise Radio Lac à Rouge FM (Crissier/VD) et à Edipresse, ainsi que la reprise de Radio Ri (Buchs/SG) par la radio saint-galloise Radio aktuell.

L'OFCOM baisse des tarifs de Swisscom Broadcast SA

Le 30 août, nous avons pris une décision dans le cadre de la première d'une série de plusieurs procédures engagées par des diffuseurs privés contre Swisscom Broadcast SA. L'augmentation des prix introduite par celui-ci en 2001 pour la co-utilisation de ses infrastructures d'émission n'était pas fondée; nous avons abaissé de 30% les prix facturés par Swisscom Broadcast SA jusqu'à fin 2000, une décision contre laquelle l'entreprise a fait recours.

Numérisation de la radiodiffusion

Desserte de base par la SSR

La SSR a aménagé quatre programmes numériques de télévision (DVB-T) pour consolider sa desserte terrestre dans le nord de la Suisse, le bassin lémanique, le Tessin et certaines régions du canton des Grisons et de Glaris. Au Tessin et en Engadine, les réseaux analogiques de télévision sont déjà hors service. Soutenues par une importante campagne d'information, ces étapes ont été menées avec succès.

Le domaine de la radio terrestre numérique (T-DAB) a connu d'autres avancées. Durant l'année écoulée, la SSR a consolidé le T-DAB au Tessin, en Suisse septentrionale, orientale et centrale, ainsi que dans le bassin lémanique et le Gros-de-Vaud.

Nouvelle plateforme radio numérique

Le 29 mars, le Conseil fédéral a adopté la nouvelle "orientation stratégique de la planification technique de la radiodiffusion". A la mi-août, nous avons mis au concours trois concessions DAB pour une deuxième plateforme en Suisse alémanique. A l'expiration du délai fixé initialement à fin octobre, quatorze demandes nous étaient parvenues.

Le 3 novembre, le forum mondial WorldDMB a décidé d'introduire un nouvel encodage audio (AAC+/MPEG-4) pour la diffusion d'offres DAB, qui permet de diffuser deux fois plus de programmes sur la plateforme DAB prévue. Nous avons donc reporté le délai de remise des candidatures à fin décembre et augmenté à huit le nombre de concessions DAB à octroyer. Nous avons reçu cinq autres concessions; une a été retirée.

Surveillance de la radio et de la télévision

Parallèlement au traitement des plaintes et aux interventions ponctuelles, nous avons procédé à des relevés systématiques et concentré notre travail sur le domaine de la télévision. Nous avons tout d'abord sélectionné des émissions diffusées par dix chaînes nationales ou régionales-linguistiques, afin de vérifier leur compatibilité avec les dispositions sur la publicité et le parrainage. Une attention toute particulière a été accordée à la publicité clandestine. L'enquête a démontré que seuls trois diffuseurs respectaient les prescriptions; une procédure de surveillance a dû être engagée contre les sept autres. Nous avons d'ores et déjà rendu un certain nombre de décisions de première instance; il en ressort que la publicité clandestine existe aussi en Suisse. Elle apparaît souvent dans des émissions en vogue ou dans des jeux télévisés, et est associée à un parrainage. Nous nous sommes notamment opposés à divers placements publicitaires de produits opérés par des parrains.

Les décisions de surveillance 2006 publiées sur le site de l'OFCOM donnent un aperçu des différents cas de publicité clandestine. Une confiscation des recettes acquises de manière illégitime est à l'étude dans plusieurs cas. Il s'agit là d'une mesure appropriée qui permet de garantir le respect des règles en matière de publicité et de parrainage.

Nous avons également procédé à des relevés systématiques concernant treize télévisions locales, en mettant l'accent sur la publicité clandestine. Cette seconde enquête a donné lieu à douze procédures de surveillance. Les premières décisions devraient tomber durant le premier semestre 2007.

En 2006, les activités en matière de surveillance ont porté non seulement sur les relevés systématiques, la fourniture de renseignements et les procédures relatives à la publicité et au parrainage, mais aussi sur les infractions d'ordre technique (dépassement de la puissance de diffusion autorisée) et le droit à l'extrait concernant les manifestations sportives avec contrats d'exclusivité. Nous avons pris des décisions dans 34 cas http://www.bakom.ch/themen/radio_tv/00511/01378/index.html?lang=fr et donné plus de 500 renseignements.

Services de télécommunication

Année de calme avant la tempête ? En adoptant la loi révisée sur les télécommunications (LTC), le Parlement a posé les jalons qui permettront de renforcer la concurrence dans le domaine du raccordement des usagers, avec une pression accrue sur les prix et une incitation plus grande à innover. Nous avons non seulement appliqué les dispositions d'exécution, mais aussi progressé dans le traitement des dossiers en la matière. Ces activités auront déjà des répercussions en 2007, avec l'apparition de nouvelles offres dans les agglomérations, mais elles ne déploieront tous leurs effets que ces prochaines années. Il est toutefois encore difficile d'en prévoir l'ampleur, en raison notamment de l'ouverture très tardive du marché suisse des raccordements en comparaison internationale.

Dans les autres segments de marché, les tendances observées auparavant se sont renforcées.

Quant au débat sur la privatisation de Swisscom, il s'est terminé aussi vite qu'il avait surgi, mais il ne tardera pas à refaire surface.

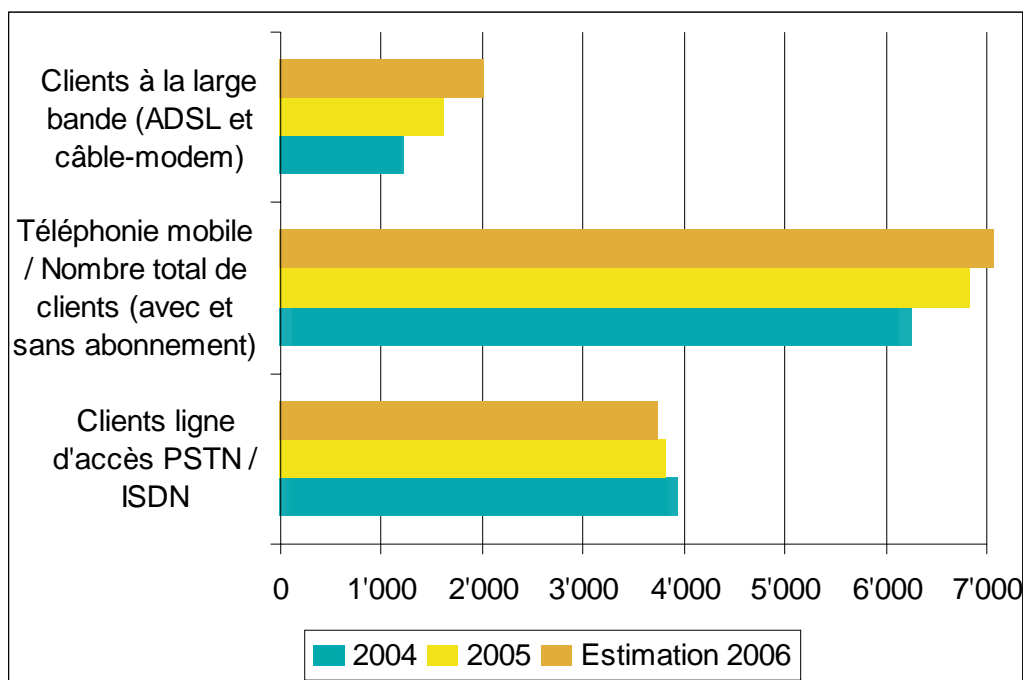
Peter Fischer, directeur suppléant

Marché des services de télécommunication

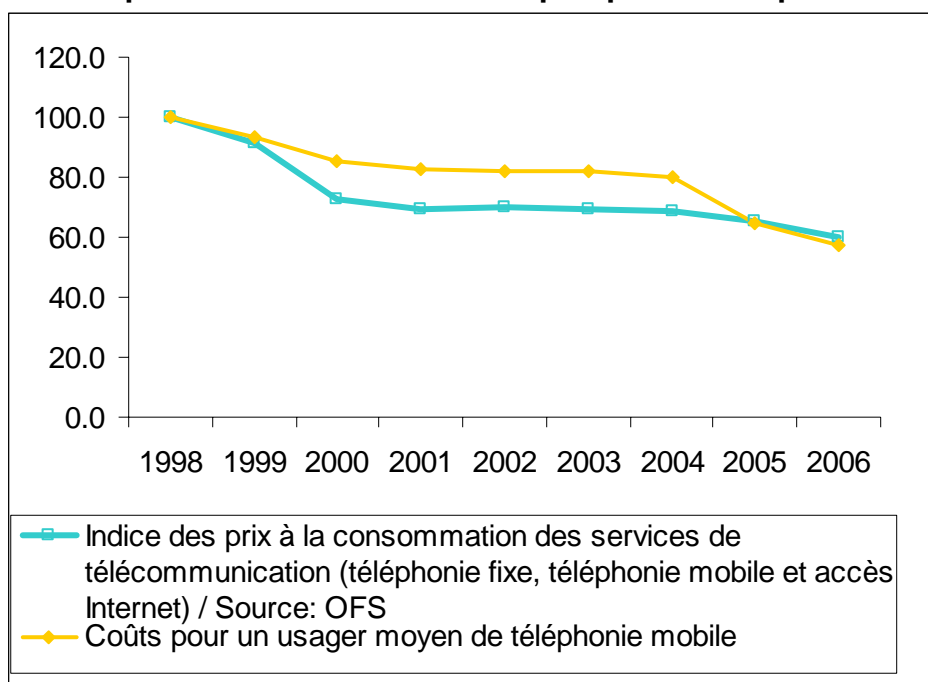
Le marché classique de la téléphonie fixe stagne, avec des prix stables. Le nombre de raccordements au réseau fixe a légèrement diminué. Le Voice over IP (VoIP) semble déjà s'imposer dans le segment de la clientèle d'affaires, mais pas encore chez les clients privés. La téléphonie mobile est toujours en croissance, quoique dans une moindre mesure, et les prix ont quelque peu baissé. Les services mobiles à large bande basés sur les normes EDGE, UMTS et HSDPA s'implantent peu à peu sur le marché; l'aménagement du réseau se poursuit.

Le marché des raccordements à large bande continue à se développer. Les prix sont restés stables, mais la largeur de bande a augmenté. L'arrivée de Bluewin-TV de Swisscom a stimulé l'apparition d'offres combinant téléphonie fixe, raccordement à large bande ainsi que programmes radio et télévision. La concurrence dans ce domaine ne cesse de s'intensifier.

Accès au réseau



Indice des prix de communications et prix pour la téléphonie mobile



Accès au marché et service universel

Quelque 35 fournisseurs de services de télécommunication ont quitté le marché, mais 50 autres y sont entrés, après avoir été enregistrés ou s'être vus octroyer une concession par l'OFCOM. La phase de consolidation devrait être terminée.

Nous avons effectué des travaux préparatoires pour la ComCom en vue du renouvellement des trois concessions GSM nationales. Seul Swisscom Mobile s'est porté candidat lors de l'appel d'offres pour trois concessions sans fil à large bande (BWA, WiMAX); cette entreprise a obtenu une concession nationale. Plus tard dans l'année, nous avons remis au concours les concessions restantes.

Le service universel a fait l'objet d'un examen et l'obligation en matière de prestations à fournir a été actualisée en vue de l'adjudication d'une nouvelle concession valable à partir de 2008. En septembre, suite à une consultation publique, le Conseil fédéral a notamment intégré le raccordement à large bande dans le catalogue des prestations. En octobre, nous avons mis au concours, pour le compte de la ComCom, la nouvelle concession de service universel pour la période allant de 2008 à 2018.

Durant l'année écoulée, le concessionnaire de service universel a respecté les dispositions y relatives, y compris celles sur la qualité. Il a adapté 357 cabines téléphoniques publiques aux besoins des personnes handicapées et supprimé quelques cabines superflues.

Nous avons poursuivi le dialogue amorcé avec les partenaires sociaux au sujet des conditions de travail usuelles dans la branche et publié une étude sur leur application.

La large bande dans le service universel :

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msgid=7308>

Mise au concours de la concession de service universel sans dans le domaine des télécommunications :

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msgid=7654>

Conditions de travail usuelles dans la branche des télécommunications :

<http://www.bakom.ch/dokumentation/zahlen/00545/00722/00926/index.html?lang=fr>

Législation

L'essentiel de notre travail a porté non seulement sur l'adaptation de l'ordonnance sur les services de télécommunication au futur contenu du service universel, mais aussi sur la révision des ordonnances d'exécution découlant de la révision de la loi sur les télécommunications (LTC). Adoptée en mars par le Parlement, celle-ci prévoit notamment une réglementation plus détaillée de l'accès aux réseaux et aux services des fournisseurs dominants (notamment le dégroupage du raccordement d'utilisateurs), un assouplissement des procédures administratives permettant d'accéder au marché – l'offre de services est dorénavant soumise à une simple obligation d'annoncer et non plus à l'obligation d'obtenir une concession – et une protection renforcée des consommateurs, en particulier grâce à l'instauration d'un organe de conciliation et à l'élaboration de prescriptions contre les abus en matière de services à valeur ajoutée.

De juin à septembre, le DETEC a mené une consultation publique sur les projets relatifs à la révision des ordonnances LTC. Début 2007, lorsqu'il aura les résultats en main, le Conseil fédéral prendra une décision quant aux modifications proposées. La loi révisée entrera en vigueur le 1^{er} avril 2007.

Plusieurs prescriptions techniques et administratives, notamment celles relatives à la signature électronique, ont été adaptées compte tenu de l'évolution de la normalisation européenne.

Documents envoyés en consultation :

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00909/01505/01587/index.html?lang=fr>

Les milieux intéressés ont pris position sur les projets d'ordonnances LTC :

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00909/01505/index.html?lang=fr>

Interconnexion

Nous avons lancé quinze procédures sur des litiges en matière d'interconnexion. Le Tribunal fédéral a largement soutenu deux décisions de la ComCom, que l'OFCOM avait instruites dans le cadre d'une première application relativement poussée de la méthode de calcul des coûts LRIC (forward looking long run incremental costs based on equivalent assets). Le Tribunal fédéral a donc confirmé pour la première fois la méthode utilisée, après cinq ans et demi de procédure, ainsi que les prix d'interconnexion fixés par la ComCom pour la période 2000-2003. Nous avons ensuite repris l'instruction des procédures suspendues portant sur les années suivantes; elle est toujours en cours. Le Tribunal a également légitimé la clause contractuelle de rétroactivité qui permet aux partenaires des fournisseurs dominants de bénéficier rétroactivement des réductions de prix décidées dans le cadre de procédures impliquant des tiers.

Sur demande de l'OFCOM, la ComCom a réduit notablement, dans sa décision du 30 juillet, le prix facturé par le fournisseur dominant Swisscom Fixnet pour la portabilité des numéros attribués individuellement. Le Tribunal fédéral a soutenu cette décision.

En 2006, sept procédures relatives aux prix de terminaison mobile facturés par Swisscom Mobile, Orange, Sunrise et Tele 2 étaient pendantes. La question de la position dominante sur le marché a été posée à la Comco qui, dans son avis du 20 novembre, a établi que Swisscom Mobile, Orange et Sunrise étaient dominants dans le domaine de la terminaison des appels dans leurs propres réseaux mobiles. Il revient par conséquent à la ComCom de fixer des prix orientés sur les coûts.

Décision du 10 juin 2005 :

<http://www.comcom.admin.ch/themen/00500/index.html?lang=fr> (en allemand)

ATF 132 II 257 und ATF 132 II 284 : <http://www.bger.ch/fr/index.htm> (en allemand)

Décision du 3 juillet 2006 : <http://www.comcom.admin.ch/themen/00500/index.html?lang=fr> (en allemand)

DPC 2006/4 S. 739 ff : <http://www.weko.admin.ch/publikationen/00212/index.html?lang=fr> (en allemand)

Protection des consommateurs et surveillance

Procédure contre les fournisseurs de services de télécommunication

Le nombre de recours déposés par les consommateurs est resté stable. Ils portent essentiellement sur l'acquisition agressive de clients dans le domaine des services de téléphonie fixe, sur la facturation et sur le pollupostage (notamment par SMS). Il semble que nos activités de surveillance systématiques

ainsi que l'accord interprofessionnel conclu dans le domaine des services par SMS, portent leurs fruits. Par ailleurs, nous avons été à nouveau contraints de lancer des procédures de surveillance, et parfois de sanction administrative, contre plusieurs fournisseurs de services de télécommunication pour cause d'infraction à l'obligation de fournir une statistique.

Suite à une procédure de surveillance, la ComCom a retiré sans dédommagement et sur demande de l'OFCOM sa concession UMTS à 3G Mobile (Telefonica), au motif que cette entreprise n'avait aménagé aucune infrastructure de réseau. Le Tribunal fédéral a confirmé cette décision, de même que la prise de mesures de surveillance contre le titulaire d'une concession WLL.

Décision du 12 avril 2006 : <http://www.comcom.admin.ch/themen/00500/index.html?lang=fr> (en allemand)

Verdict 2A.315/2006 : <http://www.bger.ch/fr/index.htm> (en allemand)

Verdict 2A.432/2005 : <http://www.bger.ch/fr/index.htm> (en allemand)

Lutte contre les abus dans le domaine des numéros de services à valeur ajoutée

Nous avons mené de nombreuses procédures de révocation de numéros dans le domaine des services à valeur ajoutée, surtout en raison d'infractions à l'obligation d'indiquer les prix. Nous avons également prononcé des révocations de numéros dans un cas de concours télévisés où existait le soupçon d'une violation de la loi sur les loteries. Le Tribunal fédéral a confirmé la décision de l'OFCOM.

ATF 132 II 240: <http://www.bger.ch/fr/index.htm> (en allemand)

Nouveau contrat de délégation conclu avec Switch

Les négociations intensives menées avec la fondation Switch se sont achevées par la conclusion d'un nouveau contrat de délégation sur l'attribution des noms de domaines internet ".ch". Etabli pour une durée de huit ans, ce contrat se terminera fin mars 2015. Les principes appliqués par Switch pour fixer les prix ont été examinés à la lumière de deux décisions, l'une de l'OFCOM, l'autre de la CRINEN. Une solution contractuelle a pu être trouvée; elle a entraîné d'importantes baisses de prix, dont certaines ont été appliquées en 2006 déjà.

Remplacement du service de renseignements 111 par les numéros 18XY

A la fin de l'année, le numéro du service de renseignements 111 a été mis hors service pour être remplacé définitivement par des numéros issus du domaine 18XY. Le changement s'est déroulé sans heurts sur le plan technique; il a toutefois été nécessaire de rappeler certaines règles à quelques fournisseurs, notamment en matière d'information aux consommateurs. Des appels erronés au numéro d'urgence 118 du service du feu, en particulier dans les cantons frontaliers, ont causé quelques problèmes que l'OFCOM et les organisations de sapeurs-pompiers cherchent à résoudre ensemble.

Collaboration internationale

Normalisation européenne du secteur des télécommunications

Les nouvelles technologies de réseau basées sur IP (NGN), la TV sur IP ainsi que la sécurité et la disponibilité des réseaux sont au cœur du travail de normalisation réalisé aussi bien en Europe (ETSI) que dans le monde (UIT). Nos spécialistes y participent activement.

Collaboration des autorités européennes de régulation

Lors des rencontres régulières de l'IRG et de l'ERG – les organisations européennes de régulation –, auxquelles l'OFCOM assiste, les participants ont traité notamment de l'application et du remaniement du cadre juridique actuel des télécommunications, de la réglementation des tarifs internationaux d'itinérance dans le domaine de la téléphonie mobile ainsi que de l'évolution des objets à régler compte tenu des progrès techniques.

http://www.erg.eu.int/meetings/index_en.htm (en anglais)

Société de l'information en Suisse

Au début de l'année, le Conseil fédéral a adopté la stratégie révisée pour une société de l'information en Suisse et défini des principes et des mesures prioritaires destinés à être mis en œuvre de façon décentralisée mais coordonnée dans les départements et les offices compétents. Les travaux sont coordonnés et dirigés par le Comité interdépartemental pour la Société de l'Information (CI SI), sous la présidence de l'OFCOM.

Stratégie 2006 du Conseil fédéral pour un société de l'information en Suisse

Les mesures prioritaires décidées dans le cadre de la stratégie pour une société de l'information concernent la cyberadministration, la cybersanté et le traitement des données et des documents électroniques dans l'administration fédérale. En 2006, ces trois thèmes ont été au cœur du travail réalisé par le service de coordination chargé d'appliquer la stratégie du Conseil fédéral. D'une part, le service a participé activement, avec les offices responsables, à l'élaboration des stratégies nationales sur la cyberadministration et la cybersanté. D'autre part, les acteurs suisses œuvrant dans ces trois domaines ont été mis en réseau et les activités déployées au niveau international suivies de près. En ce qui concerne la troisième priorité, le service de coordination a été impliqué dans l'élaboration du document de travail relatif au "Concept 2007" visant un traitement uniforme et normalisé des données et des documents électroniques. A la fin de l'année, le Conseil fédéral a pris connaissance des projets relatifs aux deux stratégies et au document de travail.

<http://www.bakom.admin.ch/themen/infosociety/00695/index.html?lang=fr>

Stratégie en matière de cyberadministration

Elle vise à rendre l'administration aussi conviviale, efficace et rentable que possible, grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle a été adoptée par le Conseil fédéral le 24 janvier 2007.

<http://www.isb.admin.ch/intranet/egovernment/02032/index.html?lang=fr>

Stratégie en matière de cybersanté (projet)

Elle doit permettre l'accès à un système de santé avantageux, efficace, sûr et de qualité.

<http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/00305/03505/index.html?lang=fr>

Document de travail sur le traitement des données et des documents au sein de l'administration fédérale

Le but d'un traitement uniforme et normalisé des données et des documents électroniques au sein de l'administration fédérale est de créer les conditions propres à une cyberadministration efficace, en promouvant la transparence, une communication simplifiée avec les autorités fédérales et la conservation de la mémoire de la société de l'information en Suisse.

<http://www.bar.admin.ch/aktuell/index.html?lang=fr>

Rapport annuel du CI SI au CSG 2006

Le service de coordination a établi, à l'intention du Comité interdépartemental pour la Société de l'Information (CI SI), un rapport annuel 2006 sur l'état de la société de l'information en Suisse. Il a été soumis à la Conférence des secrétaires généraux fin février 2007.

<http://www.bakom.admin.ch/themen/infosociety/00695/01729/index.html?lang=fr>

Surveillance et concessions de radiocommunication

Dans la domaine des **installations de télécommunication**, l'étroite collaboration de nos experts avec leurs partenaires de l'Union européenne (UE) permet l'implémentation rapide de nouvelles prescriptions techniques et réglementaires, facilitant ainsi l'accès de nouvelles technologies au marché suisse. Ceci permet également l'organisation de campagnes coordonnées de surveillance du marché avec les pays membres de l'UE. Voir également « Contrôle des installations de télécommunication », page 17.

Afin de rendre plus aisé le traitement des demandes de **concessions de radiocommunication**, nous avons travaillé à la réalisation d'un projet pilote de e-government devant permettre un traitement online des demandes.

Le DETEC a décidé d'octroyer un nouveau mandat à Billag SA pour l'encaissement des **redevances de radio et télévision**, suite à une procédure invitant à soumissionner menée par l'OFCOM. Billag SA a ainsi été chargée de cette tâche d'encaissement pour une nouvelle période de 7 ans.

Véronique Gigon, vice-directrice

Installations de télécommunication

Accès au marché de nouvelles technologies

La Suisse est le premier pays à avoir implémenté dans sa réglementation les paramètres techniques définis au niveau européen pour les mini émetteurs OUC (ondes ultra courtes) en autorisant leur mise sur le marché. L'industrie a ainsi pu concevoir et commercialiser des équipements respectant ces prescriptions. Les mini émetteurs OUC permettent d'écouter un signal audio sur n'importe quel récepteur OUC situé dans un rayon de quelques mètres sans employer de câbles. Le signal audio provenant par exemple d'un lecteur MP3 ou d'un poste mains-libres pour téléphone mobile est ainsi retransmis par les haut-parleurs du récepteur.

L'année 2006 a été marquée par les premiers essais d'équipements UWB (Ultrawideband - à bande ultra large) dans les domaines d'analyse des matériaux (par exemple pour la vérification de la structure du béton d'un pont autoroutier) et des sols (par exemple pour des relevés de l'état du permafrost dans certaines régions des Alpes). Nous avons suivi de près ces essais, pour en tirer les données nécessaires à la définition du cadre réglementaire. La technologie UWB fait l'objet d'âpres négociations au niveau européen car elle consomme de larges bandes de fréquences. Voir également « Autres activités internationales », pages 21 et « Technologie radio », page 22.

Notifications

Le nombre de notifications d'équipements de radiocommunication fonctionnant dans des bandes de fréquences non harmonisées a continué à reculer par rapport aux années précédentes. En 2006, l'OFCOM a traité 1044 notification (env. -15% par rapport à 2005). Ce nombre continuera à reculer ces prochaines années en raison d'un renforcement de l'harmonisation des bandes de fréquences dans l'UE.

Nous recevons plus de 80% des demandes de notification par courrier électronique.

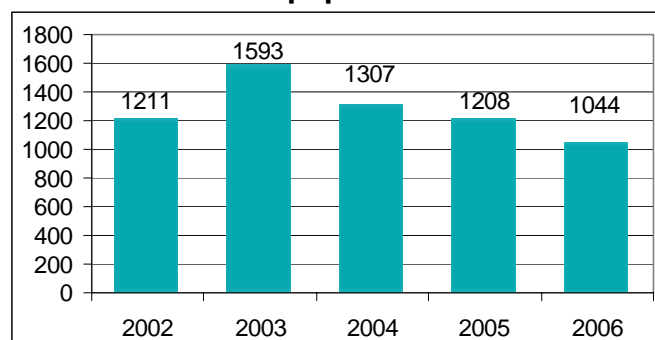
Notification:

<http://www.bakom.ch/themen/geraete/00566/index.html?lang=fr>

Formulaire de demande de notification :

<http://www.bakom.ch/schalter/notifikation/index.html?lang=fr>

Nombre de notifications d'équipements de radiocommunication



L'UE est en train de mettre sur pied un guichet unique de notification des installations de radiocommunication. Appelé OSN (one stop notification), ce système permettra à un fabricant d'installations d'effectuer une notification à toutes les autorités nationales concernées au moyen d'une seule opération online. La mise en exploitation de ce système a subi du retard en raison des règles européennes d'adjudication des marchés publics.

Systemes de neutralisation des communications mobiles dans les prisons

Nous avons octroyé la première concession permettant l'installation et le test d'un système de neutralisation des communications mobiles (perturbateur GSM) dans la prison de Lenzburg. Si la phase de test démontre que les communications ne sont pas perturbées à l'extérieur de l'enceinte de la prison, nous pourrions octroyer une concession définitive.

Concessions de radiocommunication

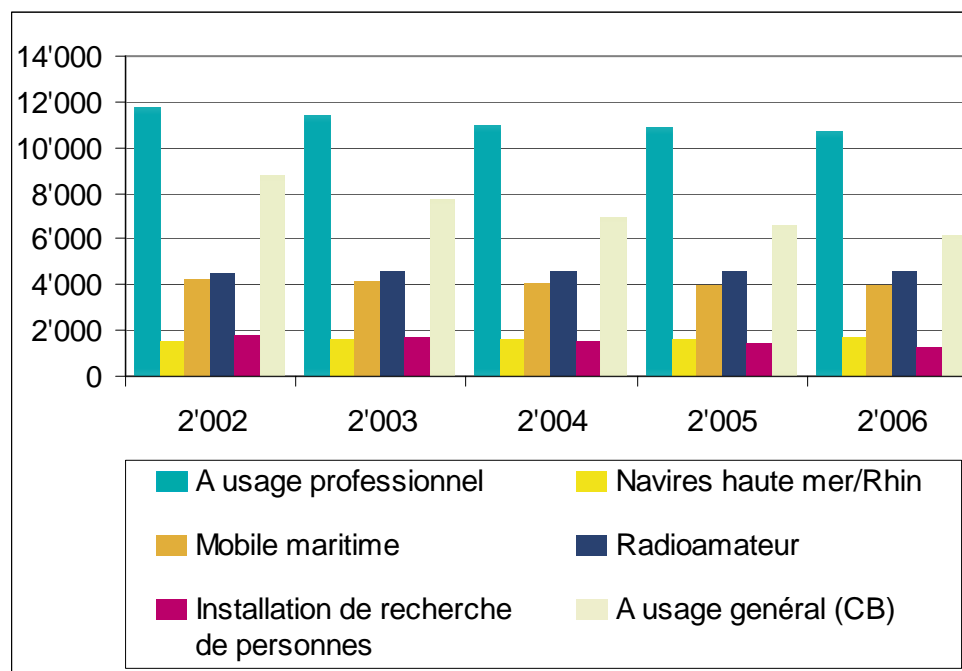
Concessions de radiocommunication

Le nombre de concessions de radiocommunication à usage professionnel a légèrement diminué en 2006, confirmant la tendance observée ces dernières années. Dans le domaine des installations de recherche de personnes, ce recul est dû notamment à l'utilisation d'équipements plus modernes.

Le nombre des concessions de radioamateurs et celui des concessions de radiocommunication à usage général reflètent la situation dans le secteur des radiocommunications de loisir: alors que le premier a faiblement augmenté, le second ne cesse de diminuer.

Les chiffres concernant les radiocommunications aériennes et maritimes sont restés relativement stables, avec une légère hausse des concessions de radiocommunication maritime.

Nombre de concessions



Les demandes de concessions peuvent être déposées par courrier électronique, par fax ou par courrier postal. Dans le cadre d'un projet interdépartemental actuellement en cours, nous développons une application de e-government destinée à permettre un traitement complètement online des demandes de concessions.

Utilisation des fréquences et concessions :

<http://www.bakom.ch/themen/frequenzen/00689/index.html?lang=fr>

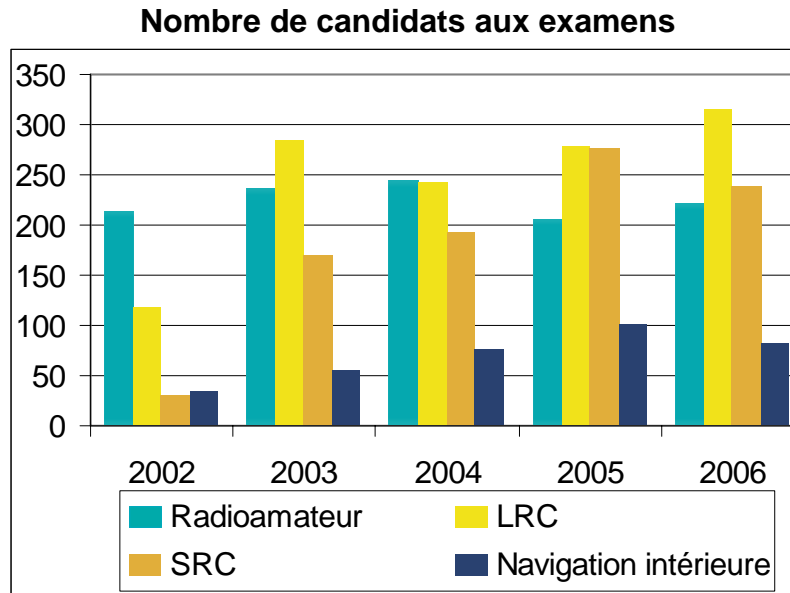
Examens de radiocommunication

Le nombre de candidats aux examens de radiocommunication semble se stabiliser pour la première fois depuis plusieurs années.

L'intérêt pour les examens de radiocommunication maritime permettant d'obtenir le Short Range Certificate (SRC) ou le Long Range Certificate (LRC) ne faiblit pas. Il pourrait notamment résulter du fait que de plus en plus de pays européens exigent un certificat également pour la location de bateaux de plaisance.

Examens de radiocommunication:

<http://www.bakom.ch/themen/frequenzen/01576/index.html?lang=fr>



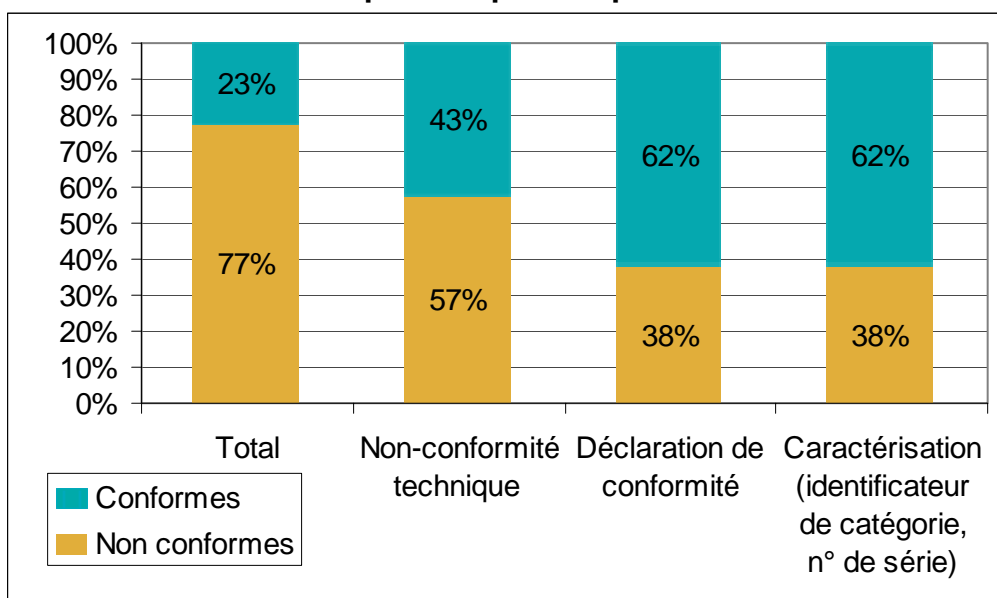
Surveillance du marché des installations et des concessions de télécommunication

Contrôle des installations de télécommunication

En 2006, nous avons participé activement à la deuxième campagne européenne de surveillance du marché. Cette campagne commune des autorités européennes de surveillance du marché et de la Suisse s'est concentrée sur le contrôle de la conformité technique des installations de radiocommunication à courte portée (jouets, télécommandes de portes de garage, transmission de données sans fil RLAN/WLAN, etc.). Les premiers résultats confirment que ce secteur présente un fort taux de non conformité technique (émissions parasites trop élevées, absence de procédure d'évaluation de la conformité, etc.).

En Suisse également, ce sont principalement les installations à courte portée disponibles en masse sur le marché qui présentent le plus fort taux de non conformité. Jouets télécommandés, microphones sans fil, transmission audio sans fil en sont quelques exemples.

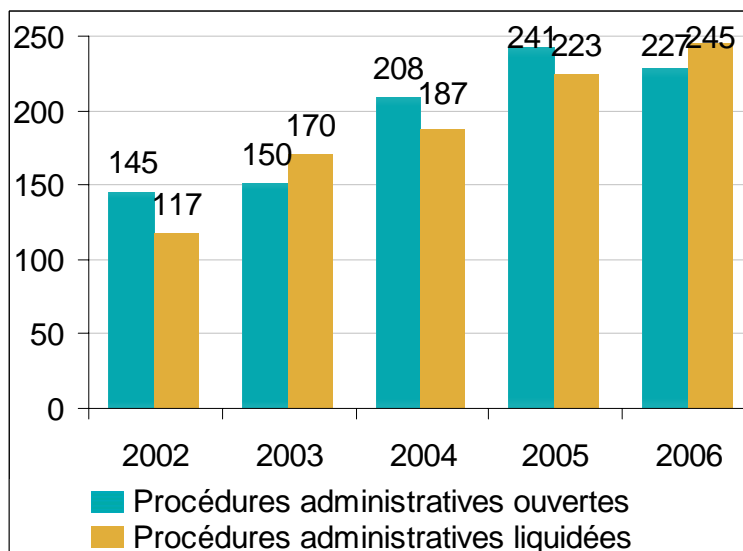
Taux des non conformités les plus fréquentes parmi les installations contrôlées



Des 226 installations de télécommunication contrôlées en Suisse en 2006, seules 53 (23%) étaient conformes, ce qui signifie que 173 (77%) ne correspondaient pas aux normes en vigueur. 57% des installations présentaient des défauts techniques.

Par rapport à 2005, le taux de non conformité est en augmentation (+10%), en particulier s'agissant des exigences administratives telles que déclaration de conformité et caractérisation.

Procédures administratives en matière d'installations



Evaluation de la conformité :

<http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/01640/01646/index.html?lang=fr>

Plan national des fréquences :

<http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/01640/01649/index.html?lang=fr>

Déclaration de conformité :

<http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/01640/01651/index.html?lang=fr>

Marquage (caractérisation) des installations:

<http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/01640/01654/index.html?lang=fr>

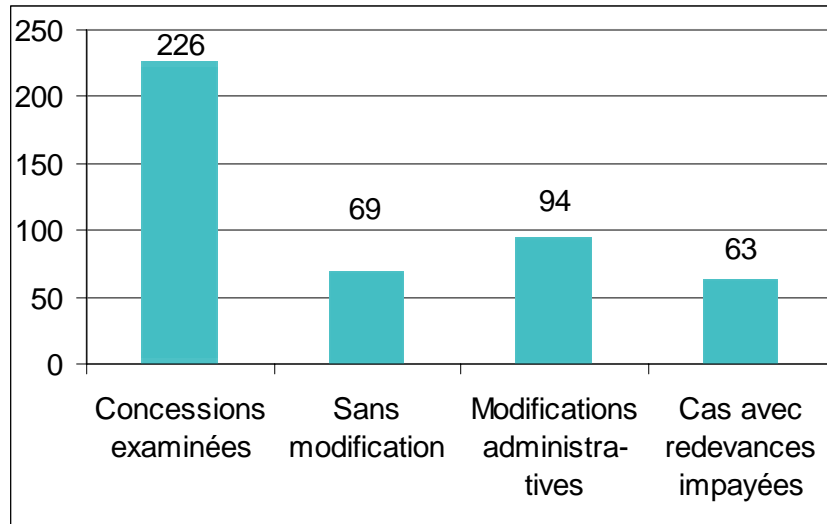
Surveillance et contrôles des installations de télécommunication :

<http://www.bakom.ch/themen/geraete/00639/index.html?lang=fr>

Contrôle des concessions

En 2006, la surveillance a spécialement porté sur les concessions des communes, corps de pompiers, hôpitaux et services d'ambulance. Lors des 198 contrôles effectués, 226 concessions ont été examinées. Seules 69 étaient en ordre (soit environ 30%). Des redevances impayées ont été réclamées dans 63 cas alors que la concession a fait l'objet de modifications administratives dans 94 cas.

Concessions contrôlées et résultats



Contrôles de l'exploitation d'installations non-conformes et/ou sans concession

Nous avons procédé à 294 autres contrôles (par exemple suite à des plaintes de perturbation, suite à des résiliations de concession et lors de l'exploitation de réseaux clandestins) qui ont débouché sur 164 amendes et avertissements en raison de l'exploitation d'installations non conformes ou sans concession. Parmi ces cas, nous avons constaté en particulier que beaucoup de radars installés sur des bateaux de plaisance étaient exploités sans concession.

Surveillance & contrôles des concessions:

<http://www.bakom.ch/themen/frequenzen/01629/index.html?lang=fr>

Surveillance et encaissement des redevances de réception

Surveillance et encaissement des redevances de réception

Le DETEC a une nouvelle fois mandaté Billag SA pour l'encaissement des redevances de réception radio et télévision. Il avait invité trois sociétés à déposer une offre. Le mandat confié à Billag SA s'étend sur sept ans, soit jusqu'en 2014.

Recours contre les décisions de Billag SA

Au nombre d'environ 60 par mois, les recours déposés cette année contre les décisions de Billag SA ont été un peu moins nombreux qu'auparavant. Les recours en suspens ont passé de 430 à 300, grâce au personnel temporaire engagé pour les traiter. 10% des recours s'inscrivent dans le cadre d'une procédure de poursuites. Les 90% restants portent essentiellement sur des questions juridiques en lien avec l'inscription, la cessation de l'exploitation d'appareils ou l'exonération de la redevance.

Questions et réponses d'ordre général :

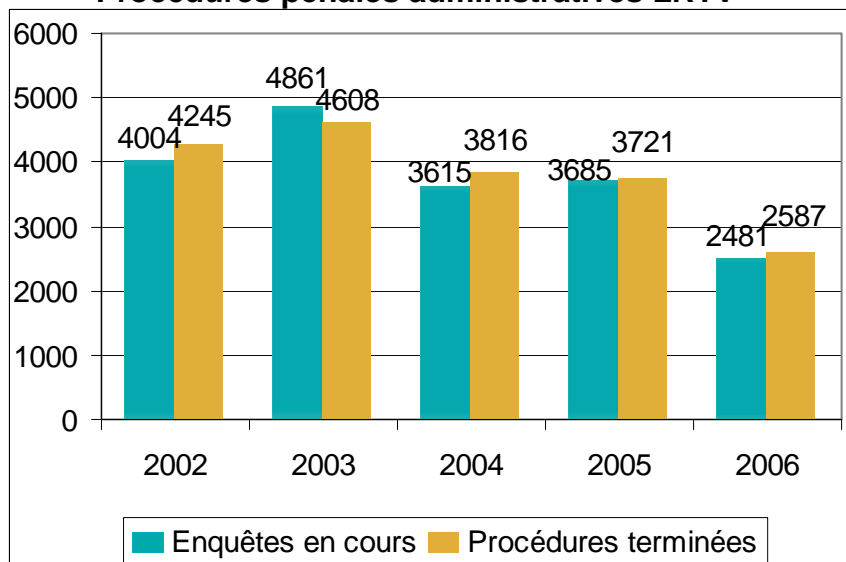
http://www.bakom.admin.ch/themen/radio_tv/00630/00855/index.html?lang=fr

Non-respect de l'obligation d'annoncer la réception et de payer la redevance

En 2006, nous avons mené quelque 2600 procédures liées à l'obligation d'annoncer la réception et de payer la redevance. La plupart ont abouti à un mandat de répression au terme d'une procédure simplifiée, avantageuse pour les clients. Il convient de souligner que l'exécution de la procédure demande toujours plus de travail, en raison notamment des nombreuses questions posées par les clients. En outre, l'analyse des faits par nos enquêteurs requiert plus de temps. A cela s'ajoute que les décisions prises par les autorités administratives sont de plus en plus contestées.

Quelque 60 cas ont suivi la procédure pénale ordinaire, plus coûteuse et 30 ont été classés pour insuffisance de preuves.

Procédures pénales administratives LRTV



Gestion des fréquences

L'OFCOM a fourni un travail important pour préparer la Conférence Régionale des Radiocommunications CRR-06, dont le succès a constitué un temps fort dans le domaine de la gestion des fréquences. Dans le cadre de cette rencontre, qui a duré cinq semaines, une nouvelle répartition du spectre des fréquences prévues pour la desserte terrestre numérique des programmes radio et télévision a été définie pour l'Europe et quelques autres pays. La délégation suisse, qui représentait également la Principauté du Liechtenstein, a atteint tous les buts qu'elle s'était fixés, une belle récompense pour les efforts consentis.

Dans le cadre de nos activités quotidiennes, nous sommes entre autres intervenus pour remédier à des perturbations du système de vote sans fil utilisé par le Parlement en session à Flims.

Peter Pauli, chef de division

Planification des fréquences

Conférence Régionale des Radiocommunications (CRR-06)

Dans le nouveau plan des fréquences (Accord de Genève 2006) signé le 16 juin au terme de la CRR-06, la Suisse se voit attribuer 14 couvertures nationales complètes pour la radiodiffusion numérique: sept pour la télévision et sept pour la radio. La Suisse a ainsi pu augmenter de manière significative le nombre de programmes pouvant potentiellement être transmis. Une couverture de télévision numérique permet de transmettre au moins quatre programmes dans la qualité actuelle des programmes analogiques. Avant cette révision du plan des fréquences, la Suisse disposait seulement de 4 couvertures nationales complètes.

L'utilisation des fréquences doit être coordonnée au niveau international. Cette coordination est réglée dans des plans qui détaillent les droits et les obligations des Etats quant à l'utilisation des fréquences qui leur sont assignées.

Le plan des fréquences qui était en vigueur pour l'utilisation des bandes 174-230 MHz et 470-862 MHz avait été conclu à Stockholm en 1961. Ce plan était conçu pour la télévision analogique. A la fin des années quatre-vingt-dix, il s'est avéré que le plan de Stockholm ne permettait pas une mise en place efficace de la télévision numérique terrestre. Par conséquent, il a été nécessaire d'élaborer un nouveau plan.

Autres activités internationales

Nous avons participé aux travaux de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de la Conférence européenne des postes et télécommunications (CEPT) dans le cadre du Comité des communications électroniques (CCE). Dans ce dernier comité, une dizaine de Décisions définissant des mesures d'harmonisation des fréquences ont été adoptées en 2006. On peut citer les Décisions permettant au niveau européen l'introduction d'applications basées sur la technologie UWB (Ultra Wide Band). Une autre Décision autorise les pays qui le souhaitent d'introduire des systèmes de téléphonie mobile de la troisième génération (UMTS) dans les bandes de fréquences occupées aujourd'hui par les systèmes de 2^{ème} génération (GSM). Voir également « technologie radio », page 22.

Activités nationales

La version actualisée du plan national d'attribution des fréquences a été approuvée par la Commission fédérale de la communication.

<http://www.bakom.ch/themen/frequenzen/00652/00654/index.html?lang=fr>

Toutes les informations concernant l'utilisation des fréquences ont été actualisées dans le système européen d'information des fréquences EFIS de la CEPT.

<http://www.efis.dk> (en anglais)

Compatibilité électromagnétique

Pour donner suite aux études réalisées l'année précédente, une campagne de mesures a été menée en 2006 dans un réseau d'accès PLC (Power Line Communication), avec des modems de la dernière génération. Elle a révélé que l'occultation sélective de certaines bandes de fréquences fonctionne, même s'il y a des perturbations radio. En collaboration avec la haute école spécialisée d'Yverdon, d'autres moyens techniques ont été définis pour améliorer la compatibilité entre les réseaux PLC et les applications radio.

Dans le domaine de la compatibilité électromagnétique de l'environnement (CEME), nous avons développé un logiciel permettant de calculer les situations d'exposition dans des régions précises. Il sera ainsi possible de représenter l'exposition de la population en fonction de diverses configurations de réseaux de téléphonie mobile et de radiodiffusion.

Nous avons à nouveau apporté notre soutien à des autorités cantonales, sous la forme de mesures et de conseils concernant l'application de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). En outre, nos spécialistes ont collaboré à la rédaction de divers rapports relatifs à des interventions parlementaires en la matière.

L'étude suisse consécutive à l'étude TNO a été publiée début juin 2006. Consacrée aux éventuels effets d'une exposition de courte durée à un rayonnement UMTS sur le bien-être et la santé, elle n'a pas permis d'en constater l'existence. Nos spécialistes ont participé au travail de communication, en collaboration avec l'OFSP, l'OFEV et la ComCom.

Technologie radio

Nous avons contribué de manière importante à l'élaboration de la réglementation européenne dans le domaine des systèmes à très large bande UWB (Ultra Wide Band).

La technologie UWB permet le développement de systèmes de communications sans fil à très hauts débits - jusqu'à 1 Gbit/s - sur de courtes portées; elle peut aussi être utilisée dans des applications de type radar pour la localisation ou pour la surveillance.

Au début de l'année, une première décision du Comité des communications électroniques (CCE) a ouvert aux systèmes UWB la bande de fréquence de 6 à 8,5 GHz. Une seconde décision a ensuite ouvert, de manière provisoire (jusqu'en 2010), la bande des 4,2 à 4,8 GHz pour faciliter l'introduction des systèmes UWB de la première génération, principalement des systèmes de communication. Ces décisions ont en partie déjà été transposées dans le plan national d'attribution des fréquences 2007. De plus, une décision concernant l'introduction des "Ground and Wall-Probing Radar Imaging Systems" (GPR/WPR) a été adoptée début décembre par le CCE et devra prochainement être intégrée dans la réglementation suisse. Ces décisions étaient très attendues dans notre pays en raison du fait qu'un grand nombre d'industries et de laboratoires de recherche développent de nombreux systèmes basés sur la technologie UWB. Voir également « Accès au marché de nouvelles technologies », page 15 et « Autres activités internationales », pages 21.

Attribution des fréquences

Nous avons procédé à l'attribution individuelle de plusieurs centaines de fréquences destinées à des applications mobiles, et assigné quelque 1500 paires de fréquences prévues pour les faisceaux hertziens. Désormais, seul le recours à des techniques de pointe permet d'augmenter la densité d'utilisation de chaque gamme de fréquences.

Dans le domaine des manifestations, les exigences en matière de qualité sont toujours plus élevées en raison de la demande croissante en fréquences exploitées temporairement pour l'usage de caméras sans fil, les activités de communication et d'organisation ainsi que les transmissions vers des points d'alimentation.

Nous avons également donné des conseils à la clientèle lors du lancement de nouveaux projets et suivi les essais de radiocommunication réalisés pour tester de nouvelles technologies.

Collaboration internationale avec les administrations des pays voisins

Suite à la CRR-06, nous avons réglé avec l'Allemagne, la France et l'Autriche les formalités relatives à l'exploitation parallèle de la télévision analogique et des réseaux numériques de radiodiffusion en construction.

OUC et radiodiffusion numérique

Des modifications ponctuelles du réseau d'émetteurs visant à améliorer la desserte OUC ou l'utilisation d'emplacements avantageux prouvent que la technologie OUC joue toujours un rôle de premier plan dans le domaine de la radiophonie.

Après avoir libéré les fréquences nécessaires à la numérisation de la radiodiffusion, nous avons suivi de près l'aménagement des réseaux DVB-T (télévision) et T-DAB (radio) de la SSR. Par ailleurs, nous avons procédé à l'attribution de fréquences pour un essai DVB-H (handheld TV) à grande échelle et mis au concours une deuxième couverture DAB reposant sur un encodage audio beaucoup plus efficace.

Radio Monitoring

Outre nos tâches quotidiennes (mesures de planification dans la bande OUC, analyse des perturbations, contrôle des concessions et mesures dans le domaine de la compatibilité électromagnétique), nous nous sommes occupés des perturbations survenues lors de la session spéciale des Chambres fédérales, à Flims. Grâce à notre intervention, le Parlement a finalement pu utiliser le système de vote sans fil comme prévu.

Nous avons débuté l'exploitation de la station de mesures Gubrist, qui a remplacé celle d'Albis pour des raisons de coûts. Quant à la nouvelle station de mesures Rossberg, elle a remplacé l'ancienne station PTT Höhronen.

Nous avons réalisé un appel d'offres OMC en vue d'acquérir quatre radiogoniomètres fixes. L'exploitation de ces appareils devrait commencer au cours des deux prochaines années.

Annonces de perturbations

Année	2006	2005	2004
Annonces de perturbations	333	254	294

International Relations

Deux conférences importantes de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont marqué 2006. La Conférence mondiale de développement des télécommunications et la Conférence de plénipotentiaires. Cette dernière a entraîné un changement de l'équipe dirigeante et a proposé des mesures de réformes du fonctionnement de l'organisation que la Suisse a soutenues. La Suisse a été élue au Conseil de l'UIT avec un excellent score.

La première réunion onusienne de l'Internet Governance Forum à Athènes a été l'occasion d'analyser les décisions prises à Tunis au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) en 2005. Dans le cadre de sa Présidence institutionnelle de TV5, la Suisse a accompagné le nouveau PDG de TV5 dans la réorientation de la stratégie de la chaîne.

Frédéric Riehl, vice-directeur

Voir également autres actualités internationales pages 13, 15, 21, 23.

UIT

a) Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-06)

A l'issue de cette conférence, qui s'est tenue au mois de mars à Doha, l'UIT a adopté un plan d'action sur la base du plan d'action de Genève (SMSI, 1ère phase) et de l'agenda de Tunis (SMSI, 2ème phase).

Nous avons participé aux travaux de coordination européenne qui ont porté d'une part sur les méthodes de travail, la structure et le rôle du Groupe Consultatif de Développement des Télécommunications, et d'autre part, sur la coopération entre les régulateurs, les suites à donner au suivi du SMSI et les initiatives régionales.

b) Conseil de l'UIT

La Suisse a présidé la commission permanente des finances du Conseil de l'UIT, qui s'est tenu à Genève en avril. Nous avons poursuivi notre engagement en faveur d'un plan financier de l'UIT équilibré. Des négociations ardues ont été menées pour déterminer le montant de l'unité contributive provisoire ; elles ont abouti au maintien à titre provisoire du montant de 318'000 francs suisses par unité, ce qui a servi de base pour les préparatifs du projet de plan financier pour la Conférence de plénipotentiaires PP-06.

Nos propositions pour améliorer le «Time Management Plan» de la PP-06 qui s'est déroulée sur trois au lieu de quatre semaines ont été adoptées dès le premier jour de la conférence.

c) Conférence de plénipotentiaires (PP-06), Antalya, 6-24 novembre 2006

La Suisse a présidé la Commission « Gestion et administration » de la Conférence qui avait pour tâche de préparer le plan financier de l'Union pour la période 2008-2011. Elle a été à l'origine des propositions de modification de procédure et de gestion des PP, à savoir la Constitution (CS), la Convention (CV) et le Règlement Général (RG). Ainsi la durée des Conférences de plénipotentiaires a été réduite de quatre à trois semaines et les procédures d'élections et d'annonce des contributions ont été adaptées en conséquence.

Sur le plan des discussions et des négociations, nous nous sommes engagés dans la résolution portant sur le rôle de l'UIT dans le suivi du SMSI. Dans le cadre des contributions européennes communes, nous avons soutenu les études pour réduire le nombre des élus. Sous l'impulsion la Suisse, une résolution nouvelle a été adoptée. Elle porte sur la « Participation des parties prenantes », où la voix est ouverte à la société civile pour participer aux activités de l'UIT.

La Suisse s'est battue avec succès pour que la compétition des expositions télécoms reste ouverte à tous les pays lors de chaque exposition mondiale et qu'ainsi Genève conserve toutes ses chances.

La Suisse a été élue au Conseil de l'UIT avec un excellent score. Cependant, malgré une campagne soutenue, le candidat suisse n'a pas été élu au poste de secrétaire général. Hamadoun Touré du Mali a été désigné à cette fonction.

Sur le plan de la coordination entre les régions, la Suisse a présidé la coordination européenne (CEPT) et interrégionale (REGORG, organisations régionales de télécommunication). Elle a été élue à la présidence de la session 2007 du Conseil de l'UIT et a dirigé la session extraordinaire le dernier jour de la PP-06.

Suivi du SMSI

Comme durant les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), l'OFCOM coordonne les activités menées par la Suisse dans la phase d'application du SMSI et participe activement à leur réalisation.

a) Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD)

A notre initiative, la Suisse a posé sa candidature au printemps 2006 pour un siège vacant auprès de la CSTD, une commission chargée d'assurer le suivi du SMSI dans le cadre des organisations des Nations Unies. Sous l'égide de l'OFCOM, la Suisse a participé à la première réunion de la CSTD après le Sommet et négocié, dans le cadre de l'ECOSOC, la modification du mandat et de la composition de la CSTD. Elle a notamment plaidé pour la mise en place d'un suivi efficace des travaux d'application et pour l'implication de nombreux acteurs dans la CSTD.

b) Internet Governance Forum (IGF)

Sous l'égide de l'OFCOM, la Suisse a participé fin 2006 au premier IGF, à Athènes. L'office est intervenu en tant que coordinateur WEOG dans le groupe de conseillers des Nations Unies de l'IGF. Nous continuons de prendre part au groupe HLIG de l'Union européenne, où les Etats de l'UE discutent de leur position sur la gestion de l'internet.

c) WSIS-Action Line Facilitation Meetings

Nous coordonnons les travaux que mène la Suisse pour appliquer le plan d'action de Genève (SMSI) et participons à certains groupes de travail.

Nous dirigeons la plateforme nationale réunissant de nombreux acteurs (plateforme tripartite) – mise en place lors de la préparation du SMSI – pour la poursuite de l'application du SMSI.

TV5 Monde

L'apparition de France 24, la chaîne d'information continue française, a suscité des discussions sur les acquis de TV5 déployés ces dernières années, en particulier les positions satellitaires et la distribution sur les réseaux câblés. La Suisse s'est employée auprès de ses partenaires à faire respecter la procédure de consultation entre les gouvernements bailleurs de fonds de TV5 pour la nomination du nouveau PDG qui est intervenue en avril 2006. L'OFCOM a assuré la première année de présidence suisse de TV5 Monde en organisant cinq réunions des hauts fonctionnaires et a fait adopter le budget 2007.

Conseil de l'Europe

Le groupe de spécialistes sur le service public de radiodiffusion dans la société de l'information a mené une discussion approfondie sur un projet de Recommandation sur la mission de service public dans la société de l'information.

Au sein du groupe de spécialistes sur les droits de l'homme dans la Société de l'Information, la Suisse a encouragé le Conseil de l'Europe à apporter ses contributions aux travaux de l'Internet Governance Forum.

Au sein du Comité sur la Convention sur la télévision transfrontière, nous participons à un groupe de travail chargé de faire des propositions pour la révision de la convention, notamment en matière de publicité (fenêtres publicitaires).

Organisations satellitaires

La Suisse, en tant que membre du Comité consultatif de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite EUTELSAT IGO, a assisté à ce titre le Secrétariat exécutif de cette organisation dans l'exécution des tâches faisant partie de son mandat. L'OFCOM a représenté la Suisse lors de la 34ème réunion (extraordinaire) des Parties qui s'est tenue en mai 2006 afin d'approuver un amendement à l'Arrangement liant cette organisation à la société Eutelsat SA et de traiter de la question des factures impayées relatives aux fiches de notification de réseaux à satellites déposées à l'UIT.

L'OFCOM a représenté la Suisse lors de la 30ème Assemblée (extraordinaire) des Parties de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites ITSO en juillet 2006, au cours de laquelle il a été débattu des problèmes rencontrés par l'organisation dans le cadre de l'exercice de son rôle de supervision de la société Intelsat Ltd.

Nous avons défendu la position de la Suisse lors de la 17ème Assemblée des Parties de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites IMSO en septembre 2006. A cette occasion, divers amendements à la Convention IMSO visant à permettre dans le futur une extension des champs d'activités de cette organisation ont été adoptés.

Gestion et organisation

Nous avons poursuivi l'application du programme d'abandon des tâches établi par le Conseil fédéral.

L'effectif interne autorisé a diminué de 5 unités par rapport à l'exercice précédent. Il consiste en 270 postes à plein temps, dont seuls 263 ont été occupés en moyenne annuelle (sans compter les apprentis). La rotation du personnel s'est élevée à 3,6%, à savoir 1,5% de plus que l'année précédente.

Du côté des apprentis, en 2006 le maximum de l'effectif prévu a été atteint pour la première fois (14 personnes, dont 8 médiamaticiens germanophones et 6 employés de commerce francophones).

Georg Caprez, chef du personnel / Christine Fuchs, cheffe des finances

Finances

Avec des dépenses totales se montant à 73,7 millions de francs et des recettes totales de 79,4 millions de francs, le résultat financier 2006 a été particulièrement bon. Un excédent de recettes de 5,7 millions de francs a d'ailleurs été dégagé.

Cet excédent s'explique non seulement par la réduction de 5 millions de francs des dépenses en matière de subventions prévue dans le programme d'allégement budgétaire de la Confédération, mais aussi par l'application du programme d'abandon des tâches de l'administration, qui a entraîné une diminution des dépenses de fonctionnement de 1,1 million de francs. En outre, l'adjudication des fréquences radio pour des services de télécommunication dans le domaine de l'accès sans fil à large bande (Broadband Wireless Access, BWA) a rapporté 6,1 millions de francs de recettes supplémentaires.

Grâce à la réduction des dépenses de fonctionnement et aux recettes produites par l'adjudication des fréquences BWA, le taux d'autofinancement des dépenses de fonctionnement de l'office (financement par les émoluments et les redevances de concession) a atteint environ 110%. A noter que même sans les recettes issues de l'adjudication, le taux d'autofinancement (99%) aurait pratiquement été atteint.

Dépenses

Les dépenses totales de l'office sont inférieures d'environ 5,8 millions de francs à celles de l'année précédente.

En 2006, les subventions dans le domaine de la radio et de la télévision ont été réduites de 4,7 millions de francs. Le soutien financier accordé à Radio Suisse Internationale (RSI), notamment, a été complètement supprimé par le Parlement dans le cadre du programme d'allégement budgétaire 03.

Les dépenses de fonctionnement de l'office (budget global) ont baissé de 1,1 million de francs par rapport à l'année précédente, du fait surtout de l'application du programme d'abandon des tâches de l'administration. Les dépenses en matière de personnel ont diminué pour la première fois (-0,7 million de francs). Les dépenses en biens et services ainsi que les investissements ont diminué de 1 million de francs.

En tant qu'office GMEB, l'OFCOM a la possibilité de constituer des réserves prévues pour des affectations particulières, ce qui s'est fait en 2006 également. Ainsi, 2,1 millions de francs qui n'ont pas pu être utilisés en 2006 en raison du retard pris dans certains projets ont été intégrés aux réserves. Ces 2,1 millions de francs vont être utilisés en 2007 pour les objectifs prévus l'année précédente.

Recettes

Les recettes totales sont supérieures d'environ 3,7 millions de francs à celles de l'année précédente.

Les recettes produites par les redevances de concession en 2006 dépassent de 4,2 millions de francs celles de 2005. Générée dans le groupe de produits des services de télécommunication, cette augmentation s'explique par l'adjudication des fréquences BWA, dont il a résulté 5,5 millions de francs de redevances

Les revenus découlant des procédures pénales (prélèvements de gains réalisés en violation de la loi, amendes) ont dégagé des recettes supplémentaires d'un montant de 0,6 million de francs.

Par contre, les recettes destinées au subventionnement du domaine de la radio et de la télévision affichent une baisse de 0,4 million de francs. Explication: la comptabilisation des redevances de concession payées par les diffuseurs de radio et de télévision et les rediffuseurs a été modifiée l'année précédente; ainsi, cinq trimestres ont été facturés en 2005. En considération apurée, les redevances de concession sont toutefois supérieures à celles de l'exercice précédent, en raison de la conjoncture.

Les recettes provenant des émoluments ont également accusé une baisse, à hauteur de 0,8 million de francs. Elles ont été enregistrées essentiellement dans le groupe de produits des services de télécommunication, qui a pu mettre fin en 2005 à de longues procédures d'interconnexion; les recettes supplémentaires ainsi dégagées se sont élevées à 0,9 million de francs.

Evolution financière au cours de la période 2003-2006

1. Compte financier

	2003 (millions CHF)	2004 (millions CHF)	2005 (millions CHF)	2006 (millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précédente (millions CHF)	%
1.1 Dépenses et recettes de fonction						
Dépenses de fonction (y compris Comcom)						
Dépenses de personnel	37.0	38.0	38.1	37.4	-0.7	-2%
Biens et services, investissements	16.5	16.5	15.5	14.5	-1.0	-6%
Report de crédits sur l'année suivante	3.0	1.6	1.5	2.1	0.6	40%
Total	56.5	56.1	55.1	54.0	-1.1	-2%
Recettes de fonction (y compris Comcom)						
Emoluments	38.4	32.4	33.9	33.1	-0.8	-2%
Redevances de concession	19.9	17.4	22.0	26.2	4.2	19%
Total	58.3	49.8	55.9	59.3	3.4	6%
Taux d'autofinancement en %	103.2	88.8	101.5	109.9		
1.2 Dépenses extraordinaires						
Sommet mondial sur la société de l'information	10.9	4.8	0.0	0.0	0.0	-
1.3 Autres recettes						
Revenus provenant des procédures pénales	0.6	1.9	0.5	1.1	0.6	120%
1.4 Subventions						
Recettes prévues pour une affectation précise (financement spécial)						
Quote-part de la redevance diffuseurs locaux et régionaux	13.5	13.5	13.5	13.5	0.0	0%
Redevances de concession radio et télévision	4.7	4.7	5.8	5.4	-0.4	-7%
Total	18.2	18.2	19.3	18.9	-0.4	-2%
Dépenses de subvention						
Contributions aux diffuseurs locaux et régionaux (répartition des quotes-parts de la redevance)	14.5	11.0	14.5	16.3	1.8	12%
Formation des professionnels du programme et recherche dans le domaine des médias	1.9	1.9	1.9	1.4	-0.5	-26%
Contributions aux radiodiffuseurs internationaux	2.0	1.9	2.0	2.0	0.0	0%
Contribution MEMORIAV	1.0	1.0	1.0	0.0	-1.0	-100%
Contribution RSI	17.8	17.7	5.0	0.0	-5.0	-100%
Total	37.2	33.5	24.4	19.7	-4.7	-19%
Taux de financement subventions en %	48.9	54.3	79.1	96.0		

2. Résultat financier total

Résultat total	2003 (millions CHF)	2004 (millions CHF)	2005 (millions CHF)	2006 (millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précédente (millions CHF)	%
Dépenses totales	104.6	94.4	79.5	73.7	-5.8	-7%
Recettes totales	77.1	69.9	75.7	79.4	3.7	5%
Besoin financier	27.5	24.5	3.8	-5.7		

3. Comptabilité analytique

	2003 (millions CHF)	2004 (millions CHF)	2005 (millions CHF)	2006 (millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précédente (millions CHF)	%
3.1 Total des coûts et des produits OFCOM						
Total dépenses de fonction	56.5	56.1	55.1	54.0	-1.1	-2%
+ prestations obtenues auprès de l'administration fédérale	6.5	5.9	5.3	4.6	-0.7	-13%
+ coûts calculés	4.0	3.6	3.5	2.8	-0.7	-19%
+ prélèvement dans les réserves	1.5	2.1	1.3	0.9	-0.4	-30%
./. investissements intégrés dans le compte financier	-5.4	-2.0	-1.5	-1.5	0.0	0%
./. report de crédits	-3.0	-1.6	-1.5	-2.1	-0.6	41%
Total des coûts	60.1	64.1	62.1	58.7	-3.5	-6%
Produits (émoluments)	38.4	32.4	33.9	33.1	-0.8	-2%
Taux de couverture des coûts en %	64	51	55	57		

3.2 Coûts et produits par groupe de produits						
Groupe de produits Services de télécommunication						
Coûts	20.3	20.9	20.3	18.7	-1.6	-8%
Produits	13.0	8.5	10.0	9.4	-0.6	-6%
Taux de couverture des coûts en %	64	41	49	50		
Groupe de produits Radio et télévision						
Coûts	18.8	21.9	20.2	18.6	-1.6	-8%
Produits	13.0	12.9	12.9	12.7	-0.2	-2%
Taux de couverture des coûts en %	69	59	64	68		
Groupe de produits Concessions de radiocommunication et installations						
Coûts	21	21.3	21.6	21.3	-0.3	-1%
Produits	12.4	11.0	11.1	11.0	-0.1	-1%
Taux de couverture des coûts en %	59	52	51	52		

Collaboratrices et collaborateurs

Nombre

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons employé 304 personnes, dont 107 femmes contre 311 personnes (113 femmes) l'année précédente. La part des femmes employées à l'OFCOM représente un pourcentage de 35,2%, soit une diminution de 1,13% par rapport à l'année précédente.

Répartition linguistique

Environ 60% des collaboratrices et collaborateurs sont de langue allemande, 33% de langue française et 4% de langue italienne. 3% sont d'une autre langue comme l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le laotien, le portugais, le russe ou le thaïlandais.

Âge moyen

L'âge moyen des collaboratrices et collaborateurs est de 43 ans.

Apprentis

En 2006, l'effectif prévu, à savoir 14 apprentis, a été atteint pour la première fois. Il correspond à 5 postes pour 100 collaborateurs, une proportion légèrement supérieure aux 4% fixés par le Conseil fédéral.

Etant donné que nous ne pouvons pas offrir de formation complète en italien, nous organiserons, en collaboration avec l'école professionnelle de Bellinzona, un cours sur les hautes fréquences destiné aux apprentis électroniciens.

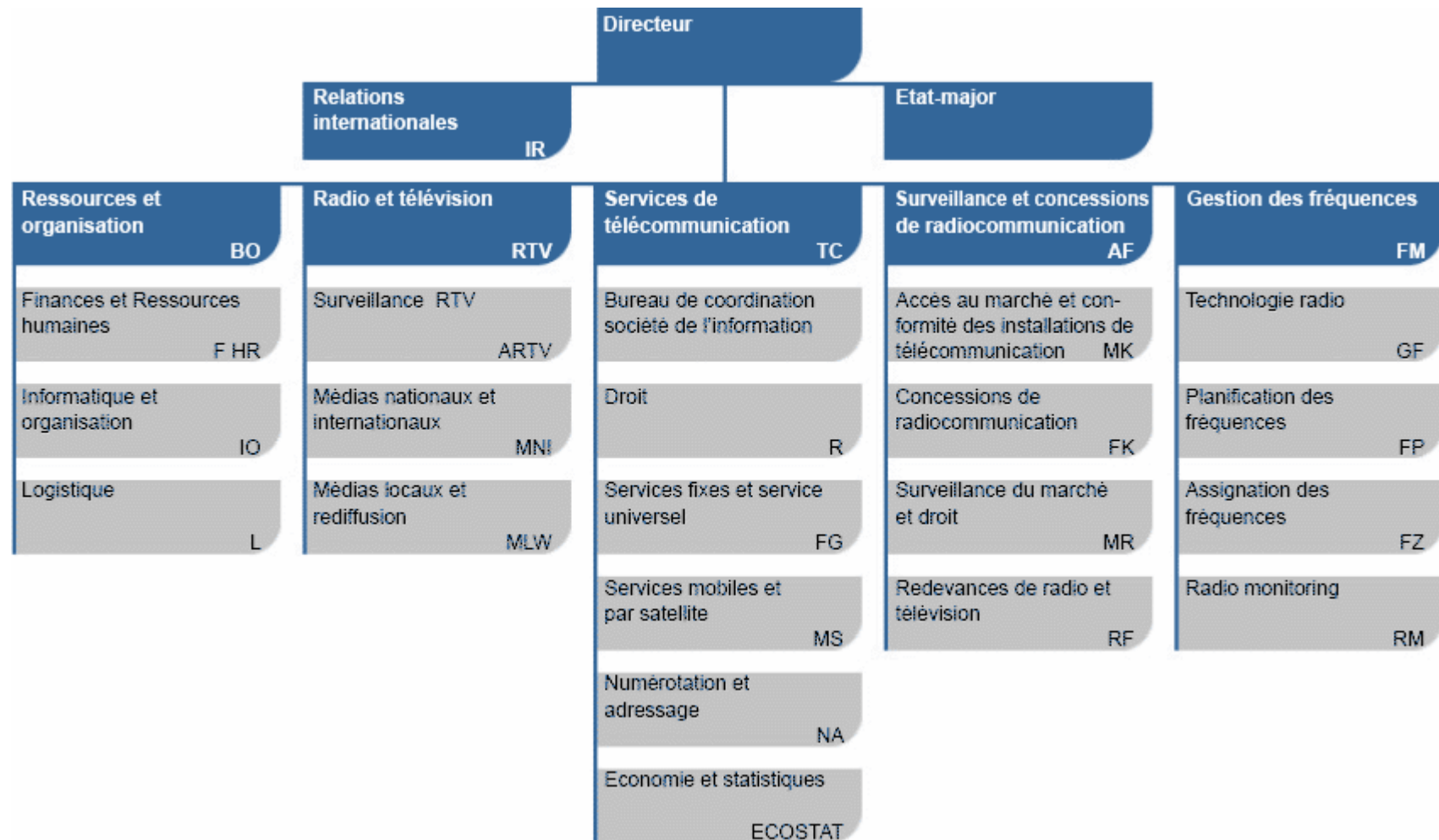
Un accord a été conclu pour 2007 avec le secrétariat général du département. Il prévoit que les apprentis médiamaticiens y effectueront un stage de six mois.

Pour la deuxième fois déjà, nos apprentis employés de commerce francophones ont suivi un cours sur la garantie de la qualité dispensé par la société Rolex à Bienne.

Direction

La direction de l'OFCOM regroupe les personnes suivantes: Dr. Martin Dumermuth, directeur; Peter Fischer, directeur suppléant et chef de la division Services de télécommunication; Véronique Gigon, vice-directrice et cheffe de la division Concession de radiocommunication et installations; Matthias Ramsauer, vice-directeur et chef de la division Radio et télévision; Peter Pauli, chef de la division Gestion des fréquences; Frédéric Riehl, vice-directeur Relations internationales; Georg Caprez, chef du personnel (jusqu'au 31.12.2006; Andreas Sutter, chef de l'Etat-major; Dr. Roberto Rivola, chef de la communication; Christine Fuchs, cheffe des finances (et ressources humaines à partir du 01.01.2007).

Organigramme



Cadres

Unité d'organisation	Nom +41 32 327	Téléphone	
Direction			
Directeur	Martin Dumermuth	5501	
Chef de l'État-major	Andreas Sutter	5503	
Chef de la communication	Roberto Rivola	5650	
Relations internationales			
Vice-directeur	Frédéric Riehl	5454	
Cheffe suppléante	Anja Siebold Bucher	5595	
Ressources et organisation			
Finances (et ressources humaines	à partir du 01.01.2007)	Christine Fuchs	5707
Ressources humaines	jusqu'au 31.12.2006	Georg Caprez	5515
Informatique		Bruno Frutiger	5520
Logistique		Peter Lendenmann	5456
Radio et télévision			
Chef et vice-directeur	Matthias Ramsauer	5510	
Surveillance radio et télévision	Susanne Marxer Keller	5948	
	Carole Winistörfer	5449	
Médias nationaux et internationaux	Peter Marti	5544	
Médias locaux et rediffusion	Marcel Regnotto	5535	
Services de télécommunication			
Chef et directeur suppléant	Peter Fischer	5599	
Bureau de coordination société de l'information	Peter Fischer	5599	
Droit	Annalise Eggimann	5582	
Services fixes et service universel	Armin Blum	5579	
Services mobiles et par satellite	Urs von Arx	5856	
Numérotation et adressage	François Maurer	5576	
Economie et statistiques	René Dönni	5543	
Surveillance et concessions de radiocommunication			
Cheffe et vice-directrice	Véronique Gigon	5448	
Accès au marché et conformité des installations de télécommunication	Gerhard Käser	5565	
Concessions de radiocommunication	jusqu'au 30.11.2006	Rudolf Rieder	5820
	à partir du 01.12.2006	Beat Scheidegger	5830
Surveillance du marché et droit	Olivier Pauchard	5430	
Redevances de radio et télévision	Daniel Büttler	5445	
Gestion des fréquences			
Chef	Peter Pauli	5700	
Technologie radio	Daniel Vergères	5720	
Planification des fréquences	Philippe Horisberger	5411	
Assignation des fréquences	Konrad Vonlanthen	5583	
Radio Monitoring	Silvio Rubli	5730	

Contact

Vous souhaitez nous joindre ?

Alors composez le numéro +41 32 327 55 11 (centrale),
envoyez-nous un fax au numéro +41 32 327 55 55
ou un courrier électronique e-mail à info@bakom.admin.ch.

Notre adresse postale

BAKOM, Postfach, CH-2501 Biel/Bienne

Notre adresse internet

<http://www.ofcom.admin.ch>

À l'adresse internet <http://www.bakom.admin.ch/org/adresse/index.html?lang=fr>, vous trouverez un plan vous indiquant comment parvenir à notre office, à la rue de l'Avenir 44, Bienne.

Sites

L'OFCOM dispose de sites annexes dans toute la Suisse. Nous sommes ainsi en mesure d'assumer nos tâches de contrôle et d'assurer le bon fonctionnement des marchés.

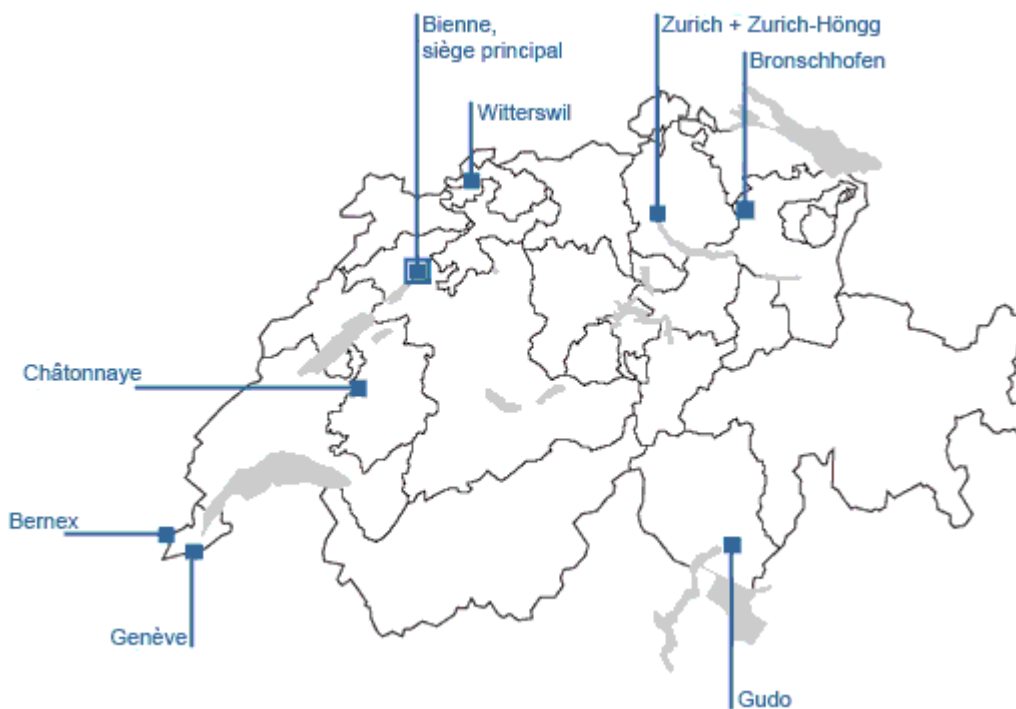


Table des matières

Editorial.....	3
L'année 2006 en revue.....	3
Chronologie des décisions importantes prises par l'OFCOM, le DETEC et la ComCom	3
Radio et télévision	3
Diffuseurs nationaux et régionaux-linguistiques	3
Lancement de 3+.....	3
"Frontières étatiques"	3
Plus d'argent pour la SSR	3
Diffuseurs locaux et régionaux.....	3
Discussion sur l'aménagement futur des zones de desserte régionales.....	3
Transferts économiques.....	3
L'OFCOM baisse des tarifs de Swisscom Broadcast SA	3
Numérisation de la radiodiffusion.....	3
Desserte de base par la SSR.....	3
Nouvelle plateforme radio numérique	3
Surveillance de la radio et de la télévision.....	3
Services de télécommunication.....	3
Marché des services de télécommunication	3
Accès au marché et service universel	3
Législation.....	3
Interconnexion	3
Protection des consommateurs et surveillance.....	3
Procédure contre les fournisseurs de services de télécommunication.....	3
Lutte contre les abus dans le domaine des numéros de services à valeur ajoutée	3
Nouveau contrat de délégation conclu avec Switch.....	3
Remplacement du service de renseignements 111 par les numéros 18XY.....	3
Collaboration internationale	3
Normalisation européenne du secteur des télécommunications	3
Collaboration des autorités européennes de régulation.....	3
Société de l'information en Suisse.....	3
Stratégie 2006 du Conseil fédéral pour un société de l'information en Suisse	3
Surveillance et concessions de radiocommunication	3
Installations de télécommunication	3
Accès au marché de nouvelles technologies	3
Notifications.....	3
Systèmes de neutralisation des communications mobiles dans les prisons	3
Concessions de radiocommunication	3
Concessions de radiocommunication.....	3
Examens de radiocommunication	3
Surveillance du marché des installations et des concessions de télécommunication	3
Contrôle des installations de télécommunication	3
Contrôle des concessions	3
Contrôles de l'exploitation d'installations non-conformes et/ou sans concession	3
Surveillance et encaissement des redevances de réception	3
Surveillance et encaissement des redevances de réception	3
Recours contre les décisions de Billag SA.....	3
Non-respect de l'obligation d'annoncer la réception et de payer la redevance	3
Gestion des fréquences.....	3
Planification des fréquences	3
Conférence Régionale des Radiocommunications (CRR-06).....	3
Autres activités internationales.....	3
Activités nationales.....	3
Compatibilité électromagnétique	3
Technologie radio.....	3

Attribution des fréquences	3
Collaboration internationale avec les administrations des pays voisins	3
OUC et radiodiffusion numérique	3
Radio Monitoring	3
International Relations	3
UIT	3
a) Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-06).....	3
b) Conseil de l'UIT.....	3
c) Conférence de plénipotentiaires (PP-06), Antalya, 6-24 novembre 2006.....	3
Suivi du SMSI	3
a) Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD).....	3
b) Internet Governance Forum (IGF)	3
c) WSIS-Action Line Facilitation Meetings	3
TV5 Monde	3
Conseil de l'Europe	3
Organisations satellitaires	3
Gestion et organisation.....	3
Finances	3
Dépenses	3
Recettes	3
Evolution financière au cours de la période 2003-2006	3
Collaboratrices et collaborateurs	3
Nombre.....	3
Répartition linguistique	3
Âge moyen	3
Apprentis	3
Direction	3
Organigramme	3
Cadres	3
Contact.....	3
Notre adresse postale	3
Notre adresse internet.....	3
Sites	3